

COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/11/2015

Etaient présents : Solange CANCES, Jean-François MOULENE, Martine BARNABE, Olivier PUECHMAUREL, Roman BORIE, Guillaume GRANVAL, Isabelle MARQUIS-TASTA, Marie-France MOULENE-BLANC, Jean-Pierre MONS, Gérard CARSAC

Etait absente : Josiane BOUAT donnant procuration à Mme CANCES

- **Bien sectionnaire au lieu-dit « Durand »**

Les opérations de vote pour la cession de la parcelle n°B13, laquelle contenait un lavoir aujourd'hui disparu au lieu-dit « Durand » ont eu lieu le 13 octobre 2015, conformément à l'arrêté du Maire en date du 24 septembre 2015.

Le scrutin a été favorable à la vente de ce bien sectionnaire.

Le CM donne donc un avis favorable à cette cession.

Organisation territoriale du Lot

Présentation du projet de schéma de coopération intercommunale, avec les scénarios possibles, transmis par Mme la préfète du Lot.

Scénario « d'équilibre » avec 5 grandes communautés de communes où pour notre secteur « Cère & Dordogne » et « Pays de Sousceyrac » seraient rattachés à « Cauvaldor » (regroupant déjà Gramat, Padirac, Martel, Saint-Céré, Souillac-Rocamadour et Haut Quercy Dordogne-Vayrac).

Scénario « minimaliste » où pour notre secteur, « Cère & Dordogne » et « Pays de Sousceyrac » formeraient une nouvelle entité.

Chaque membre du CM s'est exprimé sur les différentes propositions, en notant l'intérêt de notre bassin de vie, Bretenoux, Biers/Cère, Saint-Céré, Sousceyrac et regrettant que cette cohérence n'ait pas été retenue par le Préfet début 2014.

Le CM délibère, 6 voix pour le *scénario « minimaliste »* et 5 voix pour le *scénario « d'équilibre »* mais en restant ouvert à un découpage correspondant davantage à notre bassin de vie.

- **Chemins**

Les travaux prévus sur la route du Bourg vers le lieu-dit « Durand » sont reportés au printemps, l'élagage sera demandé aux riverains.

- **Accessibilité des Etablissements recevant du Publics (ERP) communaux**

Dans le cadre des obligations réglementaires des collectivités locales en matière d'accessibilité, la commune est appelée à déposer un Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) auprès des services préfectoraux, pour les ERP communaux qui ne sont pas en conformité au regard de la Loi.

L'Ad'Ap correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le CM décide l'élaboration d'un Ad'Ap pour finir de mettre en conformité ses locaux et autorise Madame la maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Elections régionales du 6 et 13 décembre 2015 : organisation du bureau de vote

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 27 novembre à 20H30